ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question au Gouvernement n° 1151

Texte de la question

GRÈVE DES JOURNALISTES DE RADIO FRANCE

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus, pour le groupe socialiste.

M. Didier Mathus. Ma question s'adresse au ministre de la culture et de la communication. Je précise, Monsieur le ministre, qu'il s'agit bien d'une question d'actualité portant sur votre politique. Je vous remercie donc, par avance, de ne pas céder au tic habituel du Gouvernement, qui consiste à se défausser de ses responsabilités et à rechercher systématiquement la polémique partisane. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le coup de l'héritage, c'est comme le fusil à éléphant : ça ne sert qu'une seule fois ! En conséquence, merci de me répondre sans remonter à Léon Blum ou à Gracchus Babeuf... *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Depuis neuf jours, les journalistes de toutes les antennes de la radio publique sont en grève. *(« Et alors ? » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* France Inter, France Info, France Culture, France Musiques, toutes les radios locales, ainsi que RFO, sont concernées. Après avoir refusé la nomination d'un médiateur, vous avez renvoyé la responsabilité des négociations au président de Radio France, lequel semble ne disposer d'aucune marge de manoeuvre budgétaire.

Hier soir, ces négociations ont échoué. Le conflit est désormais dans une impasse totale. Il risque de durer encore longtemps si vous ne vous décidez pas à prendre une initiative.

Votre immobilisme sur cette question, après deux ans d'attaques incessantes contre la télévision publique *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)*, nous amène inéluctablement à la conclusion - et les cris que j'entends sur les bancs de la majorité en témoignent - que vous n'aimez pas vraiment le service public de l'audiovisuel et que son sort vous est, au mieux, indifférent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Thierry Mariani. Quelle caricature !

M. Didier Mathus. La radio est pourtant une des grandes réussites du service public à la française.

Par ailleurs, vous savez comme nous tous que le budget de la communication adopté il y a deux mois n'est qu'un affichage théorique, puisqu'il manque aujourd'hui une dizaine de millions d'euros pour qu'il puisse être normalement exécuté. Dans de telles conditions, on comprend les difficultés de la direction de Radio France. *(« La question ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Pourriez-vous poser votre question, mon cher collègue ?

M. Didier Mathus. J'y viens, monsieur le président.

La radio publique n'a, si je puis dire, qu'un seul actionnaire : l'Etat. C'est donc de vous qu'il s'agit, monsieur le ministre. Vous ne pourrez pas jouer longtemps les Ponce Pilate dans cette affaire !

Monsieur le ministre, quand prendrez-vous enfin vos responsabilités ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication. En matière de polémiques partisanes, M. le député de Saône-et-Loire est un maître ! J'aimerais pouvoir l'imiter et être aussi peu rigoureux que lui. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Sur le fond, monsieur Mathus, je vous répondrai tout d'abord que la concertation entre la direction de Radio France et les organisations syndicales se poursuit. Elle entre désormais dans une phase décisive et nous devons la soutenir.

Je l'ai dit hier, la nomination d'un médiateur n'est pas une bonne chose, car la tutelle fragiliserait du même coup l'autorité des directions. Le dialogue social trouve son espace dans le cadre des entreprises, y compris des entreprises publiques. *(« C'est vrai ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Invoquer sans cesse le dialogue social en le plaçant au niveau des cabinets ministériels est une erreur à mes yeux : je ne joue pas les Ponce Pilate !

Plusieurs questions se posent.

Premièrement, la revendication d'un alignement des situations salariales de l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel public est-elle pertinente ? Je ne le crois pas. Du reste, la convention collective applicable à ce secteur ne le prévoit pas : elle ne fait que fixer des *minima*, lesquels sont respectés.

M. Christian Bataille. C'est faux !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous savez bien que les métiers de la radio et ceux de la télévision ont évolué d'une façon telle que la revendication de convergence des salaires apparaît dénuée de fondement.

Deuxièmement, la situation salariale des journalistes de Radio France s'est-elle dégradée au cours des dernières années ? Non ! *(« Si ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* S'il n'y a pas eu de réévaluation du point indiciaire, l'ensemble des mesures personnelles, des mesures collectives, des mesures automatiques, a permis de maintenir l'évolution de la situation moyenne des journalistes de Radio France à un niveau élevé, supérieur à celui de l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel public. *(« On n'y comprend rien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Troisièmement, la négociation actuelle entre Radio France et les journalistes peut-elle se situer en dehors du cadrage budgétaire ? Non, monsieur le député, ce n'est pas possible, pour des raisons que chacun ici peut parfaitement comprendre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. Didier Mathus
Circonscription : Saône-et-Loire (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1151
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 février 2004

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QG1151

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 février 2004